

SICAV de droit français

**STRATEGIE RENDEMENT
RESPONSABLE**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : APICIL Asset Management
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	15
3. Rapport de gestion	17
4. Informations réglementaires	19
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	56
Information SFDR	57

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie Rendement Responsable - Part I (FR0013510286)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à €STR + 3 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement mise en oeuvre sur de la gestion obligataire internationale, en adoptant une logique ISR (Investissement Socialement Responsable).

La gestion de la SICAV n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR + 3% capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance de la SICAV peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une approche à la fois en fonction des scénarios macroéconomiques envisagés par l'équipe de gestion et de la sélection des valeurs obligataires en euros ou en devises. L'OPCVM investit essentiellement dans des obligations en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises dont la notation est "Investment Grade" ainsi que dans des obligations spéculatives en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises. L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de

manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le

pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Affectation du résultat : Stratégie Rendement Responsable est un OPCVM de capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont

disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

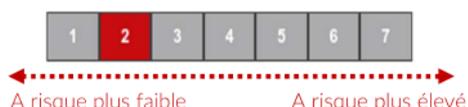
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Risque de contrepartie : risque lié à la capacité d'une contrepartie à respecter ses engagements financiers envers l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 750 €	8 720 €
	Rendement annuel moyen	-12,51 %	-4,47 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 120 €	9 320 €
	Rendement annuel moyen	-8,76 %	-2,31 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	10 220 €
	Rendement annuel moyen	0,77 %	0,73 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 730 €	10 870 €
	Rendement annuel moyen	7,33 %	2,82 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	106,80 €	330,97 €
Incidence des coûts annuels*	1,07 % chaque année	1,08 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,80 % avant déduction des coûts et de 0,73 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,61 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	61,20 €
Coûts de transaction	0,46 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45,60 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	La part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de la Sicav et celle de l'indice €STR capitalisé majoré de 3 %.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition principalement aux obligations et dans une moindre mesure au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie Rendement Responsable - Part P (FR0000016172)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ-LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 02 janvier 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'une société civile d'investissement à capital variable (SICAV). Il est soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider de la dissolution du Produit avant échéance. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimal réglementaire.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à €STR + 3 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement mise en œuvre sur de la gestion obligataire internationale, en adoptant une logique ISR (Investissement Socialement Responsable).

La gestion de la SICAV n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR + 3% capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance de la SICAV peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une approche à la fois en fonction des scénarios macroéconomiques envisagés par l'équipe de gestion et de la sélection des valeurs obligataires en euros ou en devises. L'OPCVM investit essentiellement dans des obligations en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises dont la notation est "Investment Grade" ainsi que dans des obligations spéculatives en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises. L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs

comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour cette SICAV ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et

d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets de la SICAV.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Affectation du résultat : Stratégie Rendement Responsable est un OPCVM de capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont

disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Risque de contrepartie : risque lié à la capacité d'une contrepartie à respecter ses engagements financiers envers l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 140 €	8 490 €
	Rendement annuel moyen	-18,59 %	-5,33 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 110 €	8 490 €
	Rendement annuel moyen	-8,87 %	-5,33 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070 €	10 230 €
	Rendement annuel moyen	0,74 %	0,75 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 720 €	10 860 €
	Rendement annuel moyen	7,23 %	2,80 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	112,20 €	348,15 €
Incidence des coûts annuels*	1,12 % chaque année	1,13 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,88 % avant déduction des coûts et de 0,75 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,73 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	72,80 €
Coûts de transaction	0,39 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39,40 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée au résultat n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition principalement aux obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie Rendement Responsable - Part C (FR0013510294)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'une société civile d'investissement à capital variable (SICAV) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider de la dissolution du Produit avant échéance.

La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimal réglementaire.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à €STR + 3 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement mise en oeuvre sur de la gestion obligataire internationale, en adoptant une logique ISR (Investissement Socialement Responsable).

La gestion de la SICAV n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR + 3% capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance de la SICAV peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une approche à la fois en fonction des scénarios macroéconomiques envisagés par l'équipe de gestion et de la sélection des valeurs obligataires en euros ou en devises. L'OPCVM investit essentiellement dans des obligations en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises dont la notation est "Investment Grade" ainsi que dans des obligations spéculatives en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises. L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse ESG (Environnement, Social et

Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir

dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Affectation du résultat : Stratégie Rendement Responsable est un OPCVM de capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel :

am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Risque de contrepartie : risque lié à la capacité d'une contrepartie à respecter ses engagements financiers envers l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 740 €	8 720 €
	Rendement annuel moyen	-12,59 %	-4,48 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 110 €	9 310 €
	Rendement annuel moyen	-8,91 %	-2,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	10 220 €
	Rendement annuel moyen	0,78 %	0,73 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 730 €	10 870 €
	Rendement annuel moyen	7,26 %	2,82 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	125,60 €	390,00 €
Incidence des coûts annuels*	1,26 % chaque année	1,27 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,00 % avant déduction des coûts et de 0,73 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,80 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	80,00 €
Coûts de transaction	0,46 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45,60 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	La part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de la Sicav et celle de l'indice €STR capitalisé majoré de 3 %.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition principalement aux obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie Rendement Responsable - Part R (FR0013510302)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à €STR + 3 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement mise en oeuvre sur de la gestion obligataire internationale, en adoptant une logique ISR (Investissement Socialement Responsable).

La gestion de la SICAV n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR + 3% capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance de la SICAV peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une approche à la fois en fonction des scénarios macroéconomiques envisagés par l'équipe de gestion et de la sélection des valeurs obligataires en euros ou en devises. L'OPCVM investit essentiellement dans des obligations en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises dont la notation est "Investment Grade" ainsi que dans des obligations spéculatives en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises. L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de

manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le

pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Affectation du résultat : Stratégie Rendement Responsable est un OPCVM de capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont

disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Risque de contrepartie : risque lié à la capacité d'une contrepartie à respecter ses engagements financiers envers l'OPCVM.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730 €	8 710 €
	Rendement annuel moyen	-12,66 %	-4,50 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 100 €	9 300 €
	Rendement annuel moyen	-8,99 %	-2,40 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	10 220 €
	Rendement annuel moyen	0,78 %	0,73 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 730 €	10 870 €
	Rendement annuel moyen	7,26 %	2,82 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	165,60 €	516,25 €
Incidence des coûts annuels*	1,66 % chaque année	1,67 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,40 % avant déduction des coûts et de 0,73 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120,00 €
Coûts de transaction	0,46 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	45,60 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	La part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de la Sicav et celle de l'indice €STR capitalisé majoré de 3 %.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition principalement aux obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- ✓ Depuis le 31 décembre 2021, modification de la période de référence du calcul de surperformance (exigence réglementaire pour les exercices ouverts à compter de juillet 2021).
- ✓ Depuis le 11 février 2022, précisions sur le règlement Taxonomie.
- ✓ Depuis le 11 avril 2022, interdiction d'investissement Russe/bielorruse.
- ✓ Depuis le 24 mai 2022 :
 - Stratégie Rendement devient Stratégie Rendement Responsable,
 - La stratégie d'investissement intègre désormais une approche extra-financière.
- ✓ Depuis le 31 octobre 2022 :
 - Mise à jour de la rubrique relative à l'indicateur de référence,
 - Afin de s'assurer que l'approche ISR adoptée par APICIL Asset Management conduit bien à écarter au moins 20% des valeurs de son univers d'investissement, la rubrique relative à l'approche ISR de l'OPC a été modifiée.

LISTE MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-I du Code de commerce, est ci-après indiquée la liste des mandats ou fonctions exercées, pendant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur BERTRAND JOUNIN			
Entité	Fonctions exercées	Entité Représentée	Début De Mandat
SICAV STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE	Président Directeur General		24/03/2020
STRATEGIE EURO ISR SICAV	Président Directeur General		24 /03/2020
SICAV STRATEGIE PATRIMOINE RESPONSABLE	Président Directeur General		2021
QUIVALIO	Administrateur	APICIL PREVOYANCE	2020
CLUB RATING	Président		2020
SCI VIA GENERATION	Membre du Conseil de Surveillance		2021
SCPI NOVAPIERRE Allemagne	Membre du Conseil de Surveillance		2021

Monsieur GERMAIN VAILLANT DE GUELIS			
Entité	Fonctions exercées	Entité représentée	Début de mandat
STRATEGIE EURO ISR SICAV	Représentant Permanent d'un Administrateur	GRESHAM BANQUE	24-mars-20
STRATEGIE RENDEMENT	Représentant Permanent d'un Administrateur	GRESHAM BANQUE	24-mars-20

Madame Florence AURELLY			
Entité	Mandat	Entité représentée	Début de mandat
APICIL Epargne	Membre du Directoire		26/03/2019
APICIL Epargne Retraite (ex GRESHAM)	Membre du Directoire		01/01/2022
APICIL Mutuelle	Dirigeant effectif		10/04/2019
APICIL Prévoyance	Directeur Général Délégué		09/04/2019
APICIL Transverse	Directeur Général Adjoint		
Gresham Banque	Membre du Directoire		01/10/2019
SCI 126 Bd de la Croix Rousse	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI 14 rue des Tuileries	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI 51 bis rue François Peissel	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI 60 rue Domer	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI Crequi Saint Pothin	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI de la Charité	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI Gallia Molière	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI Presqu'île	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI PRIMONIAL CAPIMMO	Membre du Conseil de Surveillance	APICIL Epargne	
SCI Saint Vincent 46	Gérant	SCI placement	juin-20
SCI Victor Hugo	Gérant	SCI placement	juin-20
SGAPS APICIL	Directeur Général Délégué		11/03/2019
Sicav Stratégie Rendement	Administrateur	GRESHAM	
VERALTI	Membre du Directoire		2021

3. RAPPORT DE GESTION

L'année 2022 n'a pas ressemblé à ce qu'elle aurait dû être tant au niveau économique que financier. Propulsées par la réouverture post-covid, les économies mondiales ont débuté l'année 2022 avec une dynamique portée par la consommation. Rapidement, toutefois, les nuages se sont accumulés avec tout d'abord le changement de pied des banques centrales qui après une phase de complaisance vis-à-vis de l'inflation en 2021 ont mené tout au long de 2022 une politique volontariste de hausse des taux d'intérêt afin de faire revenir les anticipations d'inflation à des niveaux proches de la cible souhaitée aux alentours de 2%. Force est de constater qu'à la fin 2022 l'objectif était atteint avec aux Etats-Unis et en Zone euro une inflation anticipée à 10 ans à respectivement 2.30% et 2.27% en baisse nette depuis les niveaux de 3% atteints au 1er semestre. La réussite des politiques monétaires est remarquable si l'on juge avec raison que les banques centrales ne peuvent avoir d'influence directe sur les déterminants de l'inflation actuelle, à savoir, la hausse du prix des matières premières et les perturbations dans l'offre de biens et services.

Si le resserrement des politiques monétaires était justifié, il n'en demeure pas moins que le coût pour les agents économiques a été élevé. Si l'impact sur la croissance reste encore à évaluer, l'impact sur les marchés financiers a été net en 2022. La hausse des taux directs sur l'année (425 bps aux Etats-Unis, 250 bps en Zone euro) a déstabilisé les équilibres financiers construits depuis plusieurs années sur le fondement de taux proches de zéro. La tectonique des marchés financiers a ainsi œuvré toute l'année propulsant la plupart des performances des actifs financiers en territoire négatif. Sans rendement en début d'année, les actifs obligataires ont payé le prix le plus lourd de cet ajustement monétaire. La performance du Bon du Trésor américain à 10 ans est ainsi négative de 13.9% en 2022, quand l'OAT française à 10 ans baisse de 14.4%. Les marchés actions résistent mieux, bien aidés par un rebond des valorisations en fin d'année. L'Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis ne perd que 5.5%, tandis que le S&P 500 chute de 13.3%. Au sein de la classe d'actifs actions, ce sont les valeurs de croissance qui ont été les plus pénalisées, ainsi le Nasdaq perd 33.1% sur l'année. La hausse des taux qui induit un repricing des valorisations élevées des entreprises de croissance ainsi que les doutes sur leur dynamique de chiffre d'affaires expliquent ce désamour. Meta Platforms, maison-mère de Facebook, et Tesla ont ainsi tous deux corrigés de plus de 60% tandis qu'Alphabet et Amazon ont perdu 40% et 50% respectivement. Le marché du crédit a montré une certaine résistance en parti fondée sur la faible progression des taux de défaut (2.8% en 2022 contre 2% en 2021). La performance sur l'année du High Yield européen est de -8.9% contre -9.8% pour son homologue américain.

L'année 2022 restera une annus horribilis à l'instar de 2008 mais pour de toute autre raison. L'ajustement des taux mondiaux dont tout le monde s'accordait avant 2022 pour dire qu'il finirait par arriver est désormais derrière nous. Les fondamentaux qui ont prévalu à la politique des taux zéros sont toujours présents, à savoir la faiblesse de la croissance potentielle, liée à la faiblesse des gains de productivité et au vieillissement de la population.

L'année 2022 a été une année exceptionnelle au sens premier du terme. Avec à la fois un écartement des primes de risque et une hausse significative des taux. A titre d'exemple, l'indice EURO Aggregate (qui regroupe plusieurs classes d'actifs obligataires) a enregistré la pire performance de son histoire avec -17% en 2022.

Une des stars de 2021, l'indice Euro High-Yield, accuse lui un repli de 9,40% sur l'année 2022, pénalisé par un écartement des primes de risque de 152 pb. L'écartement a débuté dès janvier, bien avant le déclenchement de la guerre en Ukraine. Un pic a été atteint le 6 juillet à 589 pb sur l'indice, niveau plus atteint depuis le Covid.

Dans le même temps, les marchés ont été fortement chahutés par le resserrement de taux le plus rapide (250bp pour le taux de refinancement) jamais enregistré par la banque centrale européenne. En conséquence, le taux 10 ans allemand, benchmark par excellence, a enregistré une hausse de 275 pb, affectant toutes les autres classes d'actifs obligataires.

Les hausses de taux sont généralement associées à des phases de forte croissance et à un resserrement des primes de risque. L'année 2022 a une nouvelle fois dérogé à cette règle. En effet, une inflation record a pris les banques centrales de court. Cette inflation non maîtrisée a constitué l'alpha et l'oméga des politiques monétaires, bien avant les préoccupations de croissance du PIB. Ces mêmes banques centrales n'avaient pourtant eu de cesse, en 2021, de répéter que l'inflation était transitoire et qu'aucune hausse de taux n'était envisagée pour 2022...

Plusieurs tentatives de rebond du marché du crédit ont néanmoins été observées au cours de l'année (juillet/août octobre/novembre) stimulées par des périodes de baisse de taux (-100bp entre mi-juin et début août sur le 10 ans allemand). Cela confirme la corrélation positive « anormale » entre les taux d'intérêt et les primes de risque, observée tout au long de l'année.

Les taux de défaut sur la dette des entreprises en zone Euro ont été contenus et restent à un niveau faible même s'ils ont légèrement progressé (passant de 1,2 à 2,8% concomitamment au durcissement des conditions d'octroi de crédit).

Dans ce contexte, Stratégie Rendement Responsable réalise une performance négative de -6.58 % sur l'année pour la part P, - 6.48% sur l'année pour la part I, - 6.48% sur l'année pour la part R et - 6.48% sur l'année pour la part C. Sur la période, la totalité des moteurs de performance détenus en portefeuille ont contribué négativement. Au premier rang, nous trouvons les lignes sur les financières senior qui ont souffert de leur duration importante. Principale conviction du début d'année, le crédit High Yield ressort très négatif en absolu, mais limite la casse en relatif grâce à une duration faible (autour de 3) et au resserrement enregistré en fin d'année.

Malgré notre scénario de hausse de taux des banques centrales, force est de constater que notre timing pour en profiter n'a pas été adéquat. En effet, nous avons coupé nos shorts sur les taux trop tôt, ne pouvant pas réellement profiter de cette stratégie. Nous avons donc « subi » la hausse des taux avec une duration moyenne autour de 2 durant l'année. Nous sommes restés « derrière la courbe » une bonne partie de 2022.

Nous avons malgré tout connu un rebond sur le dernier trimestre avec une remontée de la valeur liquidative dans le sillage du retour de l'appétit pour le risque. Nous avons en effet gardé nos positions sur le crédit, conscients de la solidité des fondamentaux des entreprises que nous détenons en portefeuille. Le dernier trimestre a été aussi l'occasion de faire quelques allers-retours sur la duration (short dette périphérique début octobre). Ces stratégies se sont avérées payantes, mais insuffisantes pour faire remonter la performance annuelle en territoire positif.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	25 370 995,91	39 884 246,60
SPAIN IL BOND 0.15% 30-11-23	7 900 259,68	7 961 462,46
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	4 843 075,07	3 071 808,29
KEDRION GROUP 3.375% 15-05-26	3 879 260,00	3 506 910,00
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	2 599 105,00	3 602 970,00
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	3 060 000,00	3 064 800,00
APICIL HAUT RENDEMENT 2027 PART I	6 000 000,00	
SAZKA GROUP AS 4.125% 20-11-24	3 015 000,00	2 974 500,00
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.42% 07-12-22	2 994 300,00	2 986 500,00
UNICREDIT SPA 6.95% 31/10/2022	2 113 900,00	3 603 168,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 901 400,00

- o Change à terme :
- o Future : 4 901 400,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE BEST SELECTION

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée annuellement par la société. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par contrepartie ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires courtiers et les contreparties bancaires) ;
- La nature de l'instrument financier, le lieu d'exécution, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Au cours de l'exercice, APICIL AM a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres d'APICIL AM. Ces frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant inférieur à 500 000 euros, raison pour laquelle un compte-rendu sur les frais d'intermédiation n'est pas requis.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial comprend 2 volets : l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'engagement actionnarial de la société de gestion et le compte-rendu annuel de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 6 249 540,00€ d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

(cf. § « Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille » des comptes annuels).

REGLEMENT BENCHMARK ((UE) 2016/1011 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 8 JUIN 2016)

L'indicateur de référence retenu est €STR (Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »)) + 3% capitalisé (Code Bloomberg : OISESTR Index).

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html.

APICIL Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-I du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 SFDR

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération d'APICIL Asset Management est conçue en accord avec les réglementations nationales et européennes (AIFM -Alternative Investment Fund Manager- et UCITS -Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) en matière de rémunération et de gouvernance. Depuis mars 2021, cette politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Les détails de la politique de rémunération, y compris la manière dont les rémunérations et avantages sont déterminés, sont disponibles sur le site web suivant: www.apicil-asset-management.com.

Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

L'ensemble des collaborateurs est concerné par cette politique. Cependant, les collaborateurs suivants sont considérés comme « personnel identifié » au titre des directives AIFM et UCITS, c'est-à-dire les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » :

- Les dirigeants (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
- Les responsables de gestion et les gérants, que ce soient des gérants financiers ou des gérants privés ;
- Le responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) ;
- Le responsable du contrôle des risques ;
- Le responsable du middle-office ;
- Les membres de l'équipe de Distribution ;
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPCVM/FIA gérés et dont le salaire est significatif (c'est à dire équivalents à ceux des dirigeants, des gérants financiers ou des gérants privés).

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Exercice 2022 :

Aucune modification n'a été apportée à la politique en 2022. La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect de la politique de rémunération adoptées par le Conseil d'administration.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2022	
	Ensemble des collaborateurs	Personnel Identifié
Effectifs (ETP en moyenne sur l'exercice 2022)	30	19
Rémunération totale	2 333 k€	1 597 k€
Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2022	2 137 k€	1 424 k€
Dont rémunération variable au titre de l'exercice 2022 versée en 2023	196 k€	173 k€
Dont non différé	196 k€	173 k€
Dont différé	0 k€	0 k€
Dont intéressement aux plus-values	0 k€	0 k€

Convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la SICAV au cours de l'exercice.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-12-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :
Non applicable.

En application de l'article L 225-51-1 du code de commerce, la fonction de Directeur général est assumée par le Président du Conseil d'Administration, Bertrand Jounin.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

APICIL Asset Management
20 rue de la Baume
75008 Paris
Adresse courriel : AM_Secretariat_General@apicil-am.com.
www.apicil-asset-management.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 16 mai 2023

Paris La Défense, le 16 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

STRATEGIE EURO ISR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume
75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 16 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	202 490 510,34	209 058 608,66
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	193 655 613,54	184 935 269,27
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	193 655 613,54	184 935 269,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	1 988 992,14	5 293 432,23
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 988 992,14	5 293 432,23
Titres de créances négociables	1 988 992,14	5 293 432,23
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	6 711 674,59	17 921 617,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 711 674,59	15 018 272,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		2 903 345,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	134 230,07	908 289,96
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	134 230,07	908 289,96
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	445 154,15	1 062 007,31
Opérations de change à terme de devises		
Autres	445 154,15	1 062 007,31
COMPTES FINANCIERS	9 863 886,28	18 751 046,70
Liquidités	9 863 886,28	18 751 046,70
TOTAL DE L'ACTIF	212 799 550,77	228 871 662,67

PASSIF

	30/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	208 342 763,31	222 840 241,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-881 713,17	1 618 098,99
Résultat de l'exercice (a,b)	4 794 525,87	3 129 035,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	212 255 576,01	227 587 375,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	134 230,00	908 289,96
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	134 230,00	908 289,96
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	134 230,00	908 289,96
Autres opérations		
DETTES	409 744,76	375 997,04
Opérations de change à terme de devises		
Autres	409 744,76	375 997,04
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	212 799 550,77	228 871 662,67

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322		16 804 500,00
XEUR FBTP BTP 0323	4 901 400,00	
XEUR FOAT EUR 0322		2 447 250,00
EURO BOBL 0322		39 972 000,00
FGBL BUND 10A 0322		11 995 900,00
US 10YR NOTE 0322		19 559 786,92
XEUR FGBX BUX 0322		5 168 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 196,84	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 702 012,91	3 461 003,63
Produits sur titres de créances	4 763,66	1 375,45
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	6 724 973,41	3 462 379,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	64 085,65	53 802,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	64 085,65	53 802,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 660 887,76	3 408 577,08
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 638 571,64	1 137 867,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 022 316,12	2 270 709,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-227 790,25	858 326,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 794 525,87	3 129 035,36

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013510302 - Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC

FR0013510286 - Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0013510294 - Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C : Taux de frais maximum de 0,80 % TTC

FR0000016172 - Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC

Les commissions de surperformance (hors Part P)

Pour chacun des types d'actions de la Sicav (hors part P), lorsque la performance de la part considérée de la Sicav est positive et que cette performance excède celle de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 3%, la commission de surperformance (également appelée frais de gestion variables) représentera 20% TTC maximum de cet excédent.

La méthode retenue pour ce calcul est celle dite de l'«actif indicé » consistant à calculer l'actif net d'une Sicav virtuelle connaissant les mêmes flux de souscription et rachat que la Sicav. L'assiette de la provision est la différence entre l'actif net de la Sicav (net des frais de gestion fixe et auquel on réintègre la provision au titre de la commission de surperformance de la veille) et l'actif indicé. Le taux de provisionnement de 20% appliqué à cette assiette donne le niveau de la provision. La provision calculée est comptabilisée à chaque établissement de la valeur liquidative et est directement imputée au compte de résultat de la Sicav.

Dans le cas d'une sous-performance, la provision pour frais de gestion variables déjà constituée sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Pour chacune des actions de la Sicav, les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative au dernier jour ouvré du mois de décembre est supérieure (i) au nominal d'origine pour le premier exercice et (ii) à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.

Les frais de gestion variables sont définitivement acquis à la Société de Gestion à la fin de chaque clôture de l'exercice social de la Sicav et sont ainsi prélevés annuellement après la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes. Le premier exercice de référence pour les frais de gestion variable des parts I, C et R sera l'exercice se clôturant en décembre 2021.

En ce qui concerne les rachats survenus en cours d'exercice et en période de surperformance, la quote-part de frais de gestion variable correspondant aux actions rachetées est cristallisée. Le cas échéant, cette quote-part est prélevée annuellement après certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C	Capitalisation	Capitalisation
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	Capitalisation	Capitalisation
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P	Capitalisation	Capitalisation
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	227 587 375,67	96 598 018,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	47 632 011,15	135 049 586,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-46 357 394,69	-6 797 203,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	460 927,05	722 767,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 901 379,23	-658 599,51
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	10 571 199,03	2 966 658,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 239 894,89	-2 091 857,26
Frais de transactions	-37 977,44	-47 875,04
Différences de change	-77 077,08	300 667,82
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-19 630 469,72	-1 594 167,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-20 025 697,91	-395 228,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	395 228,19	-1 198 939,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-774 059,96	868 669,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	134 230,00	908 289,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-908 289,96	-39 620,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 022 316,12	2 270 709,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	212 255 576,01	227 587 375,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	180 696 697,06	85,13
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 016 827,00	0,95
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 942 089,48	5,16
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	193 655 613,54	91,24
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	1 988 992,14	0,94
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 988 992,14	0,94
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	4 901 400,00	2,31
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 901 400,00	2,31
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	191 638 786,54	90,29			2 016 827,00	0,95		
Titres de créances	1 988 992,14	0,94						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							9 863 886,28	4,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 901 400,00	2,31						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			10 252 015,00	4,83	43 251 987,11	20,38	55 673 691,23	26,23	84 477 920,20	39,80
Titres de créances			1 988 992,14	0,94						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	9 863 886,28	4,65								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									4 901 400,00	2,31
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 003 625,47	0,47						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	167 087,95
	Dépôts de garantie en espèces	249 941,20
	Coupons et dividendes en espèces	28 125,00
TOTAL DES CRÉANCES		445 154,15
DETTES		
	Frais de gestion fixe	373 917,11
	Frais de gestion variable	1,65
	Autres dettes	35 826,00
TOTAL DES DETTES		409 744,76
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		35 409,39

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I		
Actions souscrites durant l'exercice	61 282,281	6 200 977,87
Actions rachetées durant l'exercice	-93 938,969	-9 059 828,32
Solde net des souscriptions/rachats	-32 656,688	-2 858 850,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	155 737,714	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P		
Actions souscrites durant l'exercice	80 063,586	41 431 033,28
Actions rachetées durant l'exercice	-74 607,499	-37 297 566,37
Solde net des souscriptions/rachats	5 456,087	4 133 466,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	392 909,668	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	121 362,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 481 391,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

Conformément au prospectus du fonds, des frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF ont été facturés directement à l'OPCVM.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 249 540,00
	FR0014009TZ2	APICIL HAUT RENDEMENT 2027 PART I	6 249 540,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 249 540,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	4 794 525,87	3 129 035,36
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 794 525,87	3 129 035,36

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,04	
Total	1,04	

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	350 949,68	284 594,03
Total	350 949,68	284 594,03

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 443 574,15	2 844 441,33
Total	4 443 574,15	2 844 441,33

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,00	
Total	1,00	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-881 713,17	1 618 098,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-881 713,17	1 618 098,99

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-0,34	
Total	-0,34	

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-61 646,09	136 358,75
Total	-61 646,09	136 358,75

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-820 066,40	1 481 740,24
Total	-820 066,40	1 481 740,24

	30/12/2022	30/12/2021
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-0,34	
Total	-0,34	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	29 619 909,48	43 295 891,17	96 598 018,12	227 587 375,67	212 255 576,01
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C en EUR					
Actif net				100,15	93,66
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				100,15	93,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,34
Capitalisation unitaire sur résultat					1,04
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I en EUR					
Actif net			6 010 008,99	19 191 079,65	14 837 050,58
Nombre de titres			60 000,000	188 394,402	155 737,714
Valeur liquidative unitaire			100,16	101,86	95,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,11	0,72	-0,39
Capitalisation unitaire sur résultat			0,12	1,51	2,25
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P en EUR					
Actif net	29 619 909,48	43 295 891,17	90 588 009,13	208 396 095,71	197 418 338,10
Nombre de titres	57 983,800	82 975,530	171 075,243	387 453,581	392 909,668
Valeur liquidative unitaire	510,83	521,79	529,52	537,86	502,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,13	-0,59	-3,21	3,82	-2,08
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60	5,24	5,22	7,34	11,30

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R en EUR					
Actif net				100,16	93,67
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				100,16	93,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,34
Capitalisation unitaire sur résultat					1,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	2 600 000	2 550 072,16	1,20
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	2 500 000	2 427 195,21	1,14
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	2 800 000	2 708 656,33	1,28
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.625% PERP	EUR	3 000 000	2 773 950,82	1,31
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 469 605,82	1,16
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	1 500 000	1 146 743,96	0,54
TOTAL ALLEMAGNE			14 076 224,30	6,63
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	2 000 000	1 856 990,68	0,87
SYDAU 1 3/4 04/26/28	EUR	1 900 000	1 688 657,66	0,79
SYDNEY AIRPORT 2.75% 23/04/2024	EUR	950 000	952 928,21	0,45
TOTAL AUSTRALIE			4 498 576,55	2,11
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 2.50% 11/27	EUR	1 500 000	1 473 014,38	0,69
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	1 500 000	1 358 910,00	0,64
TOTAL BELGIQUE			2 831 924,38	1,33
DANEMARK				
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 432 749,14	1,15
TOTAL DANEMARK			2 432 749,14	1,15
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	3 000 000	3 008 204,18	1,42
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	2 700 000	2 691 745,03	1,27
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 033 520,38	0,96
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	1 300 000	1 094 293,25	0,52
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 481 068,15	1,16
TOTAL ESPAGNE			11 308 830,99	5,33
ETATS-UNIS				
AIG 1.875% 21-06-27	EUR	2 550 000	2 323 938,66	1,10
CITIGROUP 1.625% 21-03-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 692 685,75	1,27
GOLD SACH GR 0.25% 26-01-28	EUR	2 500 000	2 052 793,66	0,97
IQVIA 1.75% 15-03-26	EUR	2 500 000	2 314 175,00	1,09
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 292 072,95	1,08
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.495% 26-10-29	EUR	2 600 000	2 083 680,96	0,98
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.5% 01-03-28	EUR	2 400 000	2 067 250,03	0,97
TOTAL ETATS-UNIS			15 826 597,01	7,46
FRANCE				
ACCOR 4.375% PERP	EUR	1 800 000	1 751 923,85	0,82
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	110 000	1 797 070,00	0,85
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	2 500 000	2 249 923,61	1,06
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 088 863,70	1,45
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	2 000 000	2 013 215,34	0,95
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.75% 15-03-29	EUR	2 500 000	2 193 414,73	1,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	2 600 000	2 217 228,36	1,04
BPCE 3.85% 25-06-26	EUR	2 400 000	2 354 893,33	1,11
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	3 000 000	2 627 545,89	1,24
CMA CGM 7.5% 15-01-26	EUR	2 500 000	2 676 675,00	1,26
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	2 600 000	2 079 707,41	0,97
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	1 800 000	1 663 971,23	0,79
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21-07-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 536 824,70	0,73
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	2 600 000	2 463 229,32	1,16
EDF 2.625% PERP	EUR	2 600 000	2 075 487,04	0,97
EDF 4.0% PERP	EUR	1 500 000	1 425 686,40	0,67
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	400 000	432 003,73	0,21
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	2 000 000	2 004 880,14	0,94
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	14 393	444 427,05	0,21
GDF SUEZ CMS10Y+0.505% 24-10-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 016 827,00	0,95
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	2 600 000	2 451 839,72	1,16
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	800 000	798 839,78	0,38
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	EUR	3 400 000	2 492 556,77	1,18
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	3 000 000	2 537 130,00	1,19
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	42 450	1 972 906,20	0,93
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	3 500 000	2 832 089,17	1,33
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 497 846,92	1,18
ORPEA 2.625% 10-03-25 EMTN	EUR	3 000 000	815 485,27	0,38
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	1 500 000	1 420 656,06	0,67
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	1 000 000	905 189,59	0,42
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	1 500 000	1 375 420,17	0,64
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 580 251,10	1,22
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 526 294,18	0,72
TEREOS 4.125% 16-06-23	EUR	700 000	713 412,53	0,34
TEREOS FINANCE GROUPE I 4.75% 30-04-27	EUR	2 500 000	2 298 706,25	1,09
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	3 100 000	2 673 100,06	1,26
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	1 000 000	933 923,08	0,44
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	40 000	4 286 860,00	2,02
TOTAL FRANCE			74 226 304,68	34,97
INDONESIE				
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 2.15% 18-07-24	EUR	1 700 000	1 686 221,15	0,79
TOTAL INDONESIE			1 686 221,15	0,79
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 447 028,42	0,69
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	1 000 000	943 084,89	0,44
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 530 567,81	1,19
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	EUR	1 600 000	1 662 526,03	0,78
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	900 000	649 912,50	0,31
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	1 000 000	822 220,14	0,38
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	1 700 000	1 521 760,47	0,72
TOTAL ITALIE			9 577 100,26	4,51

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JAPON				
SOFTBANK GROUP 2.125% 06-07-24	EUR	3 000 000	2 860 385,30	1,35
TOTAL JAPON			2 860 385,30	1,35
LITUANIE				
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 25-04-28	EUR	2 500 000	2 589 264,90	1,22
TOTAL LITUANIE			2 589 264,90	1,22
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN 0.625% 09-07-25	EUR	2 400 000	1 878 823,07	0,89
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	2 600 000	2 223 409,95	1,04
KLEOPATRA HOLDINGS 2 SCA 6.5% 01-09-26	EUR	2 700 000	1 560 999,00	0,74
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	2 700 000	2 206 068,75	1,04
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	1 950 000	1 653 213,25	0,78
TOTAL LUXEMBOURG			9 522 514,02	4,49
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	3 400 000	2 982 132,22	1,41
DUFY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	2 700 000	2 263 889,25	1,06
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	6 700 000	5 790 375,42	2,73
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	2 200 000	2 209 920,95	1,04
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	3 000 000	2 649 052,60	1,25
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	1 500 000	1 289 838,23	0,61
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	400 000	412 557,37	0,19
TOTAL PAYS-BAS			17 597 766,04	8,29
PORTUGAL				
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	1 000 000	953 982,50	0,45
TOTAL PORTUGAL			953 982,50	0,45
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.125% 07-03-28	EUR	1 000 000	854 962,33	0,40
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.75% 26-02-26	EUR	1 600 000	1 551 642,41	0,73
TOTAL ROUMANIE			2 406 604,74	1,13
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS PLC 2.0% 07-02-28	EUR	1 800 000	1 820 586,95	0,85
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	2 500 000	2 303 885,45	1,09
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	3 000 000	2 845 978,36	1,34
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	2 000 000	1 912 328,36	0,90
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	800 000	840 951,12	0,40
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 16-10-23	EUR	900 000	891 844,03	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			10 615 574,27	5,00
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4.0% 19-10-32	EUR	2 000 000	2 065 507,53	0,97
TOTAL SLOVAQUIE			2 065 507,53	0,97
SUEDE				
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	3 500 000	3 221 050,00	1,52
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24	EUR	1 500 000	1 501 426,75	0,71
VATTENFALL AB 3.75% 18-10-26	EUR	1 500 000	1 511 813,94	0,71
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	500 000	534 811,25	0,25
TOTAL SUEDE			6 769 101,94	3,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
CREDIT SUISSE GROUP AG 1.25% 17-07-25	EUR	2 000 000	1 810 383,84	0,86
TOTAL SUISSE			1 810 383,84	0,86
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			193 655 613,54	91,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			193 655 613,54	91,23
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
EURO UNIO BILL ZCP 07-04-23	EUR	2 000 000	1 988 992,14	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			1 988 992,14	0,94
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 988 992,14	0,94
TOTAL Titres de créances			1 988 992,14	0,94
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	2	462 134,59	0,23
APICIL HAUT RENDEMENT 2027 PART I	EUR	6 000	6 249 540,00	2,94
TOTAL FRANCE			6 711 674,59	3,17
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 711 674,59	3,17
TOTAL Organismes de placement collectif			6 711 674,59	3,17
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
XEUR FBTP BTP 0323	EUR	-45	134 230,00	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			134 230,00	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			134 230,00	0,06
TOTAL Instrument financier à terme			134 230,00	0,06
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	0,07	0,07	
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-134 230	-134 230,00	-0,06
TOTAL Appel de marge			-134 229,93	-0,06
Créances			445 154,15	0,21
Dettes			-409 744,76	-0,20
Comptes financiers			9 863 886,28	4,65
Actif net			212 255 576,01	100,00

Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE R	EUR	1,000	93,67
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE P	EUR	392 909,668	502,45
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	EUR	155 737,714	95,26
Action STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE C	EUR	1,000	93,66

7. ANNEXE(S)

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : **Stratégie Rendement Responsable**

Identifiant de l'entité juridique : 969500HJK44ZKR196818

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif environnemental** :
___%

dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

Elle a réalisé **des investissements durables avec un objectif social** :
___%

Non

Il a promu les caractéristiques **environnementales/sociales (E/S)** et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de ___% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais **n'a pas fait d'investissements durables**

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et des employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la corruption.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ont-elles été respectées?

Pour faire son analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie sur les données ESG fournies par MSCI. La méthodologie de MSCI est basée sur une approche sectorielle. Chaque industrie est évaluée selon 10 thématiques à travers un ensemble de 35 enjeux qui sont plus ou moins importants d'un secteur à un autre. La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec la volonté d'APICIL AM d'intégrer les enjeux de durabilité dans sa stratégie d'investissement.

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Pilier Environnemental	Pilier Social	Pilier Gouvernance
1. Changement climatique	5. Capital Humain	9. Gouvernance de l'entreprise
2. Ressources naturelles	6. Fiabilité du produit	10. Pratiques des affaires
3. Pollution et déchets	7. Opposition des parties prenantes	
4. Opportunités environnementales	8. Opportunité dans le domaine social	

Source : MSCI ESG, octobre 2022

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une approche combinant analyse extra-financière et analyse financière dans l'évaluation et la sélection des titres. En ce qui concerne la partie extra-financière, le fonds intègre de manière systématique des enjeux extra-financiers dès la construction de l'univers éligible.

● **Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés?**

Environmental				
EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics	Name	Excel Tab Where Data Located	% coverage	Value
		Valeur de marché		
1. GHG Emissions	Scope 1 GHG emissions	Investor Allocation	61%	9 832,03
	Scope 2 GHG emissions	Investor Allocation	61%	815,75
	Scope 3 GHG emissions	Investor Allocation	60%	37 054,71
	Total GHG emissions	Investor Allocation	61%	47 702,48
2. Carbon Footprint	Carbon footprint	Investor Allocation (per €M)	61%	230,05
3. GHG Intensity of investee companies	GHG Intensity of investee companies	Weighted Average	75%	897,97
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	Percentage Sum	75%	6,58%

5. Share of nonrenewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources, expressed as a percentage	Weighted Average	67%	70,56
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector NACE Code A	Weighted Average (per category)	NA	NA
	NACE Code B		0%	-
	NACE Code C		10%	1,03
	NACE Code D		3%	3,88
	NACE Code E		0%	-
	NACE Code F		2%	0,40
	NACE Code G		2%	0,05
	NACE Code H		6%	3,16
	Nace Code I		1%	1,14
	Nace Code J		3%	0,07
	Nace Code K		30%	0,20
	NACE Code L		3%	0,21
	Nace Code M		NA	NA
	Nace Code N		4%	0,35

	Nace Code O		0%	-
	Nace Code P		NA	NA
	Nace Code Q		3%	0,10
	Nace Code R		NA	NA
	Nace Code S		NA	NA
	Nace Code T		NA	NA
	Nace Code U		0%	-
7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	Percentage Sum	75%	0,00%
8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	4%	0,04
9. Hazardous waste ratio	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	Investor Allocation (per €M)	18%	0,95
Social				

EU SFDR Adverse Impact Indicators and reporting metrics		Excel Tab Where Data Located	% coverage	Value
10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of Investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles for OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Percentage Sum	75%	0,00%
11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handing mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Percentage Sum	75%	23,88%
12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	Weighted Average	13%	21,00
13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members	Weighted Average	74%	68,70

	in investee companies			
14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	Percentage Sum	75%	0,00%

31/12/2022

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?** *Non applicable*
- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?** *Non applicable*

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, qui est : 2022



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le fonds applique les exclusions mentionnées dans la politique Finance Durable de la société de gestion (exclusions normatives, sectorielles et de performance ESG). L'intégration de ces exclusions dans la stratégie d'investissement du produit financier permet l'atténuation des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
IBERDROLA INTL BV	Utilities	3%	Pays-Bas
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	Consumer, Cyclical	2%	Allemagne
WORLDLINE SA	Consumer, Non-cyclical	2%	France

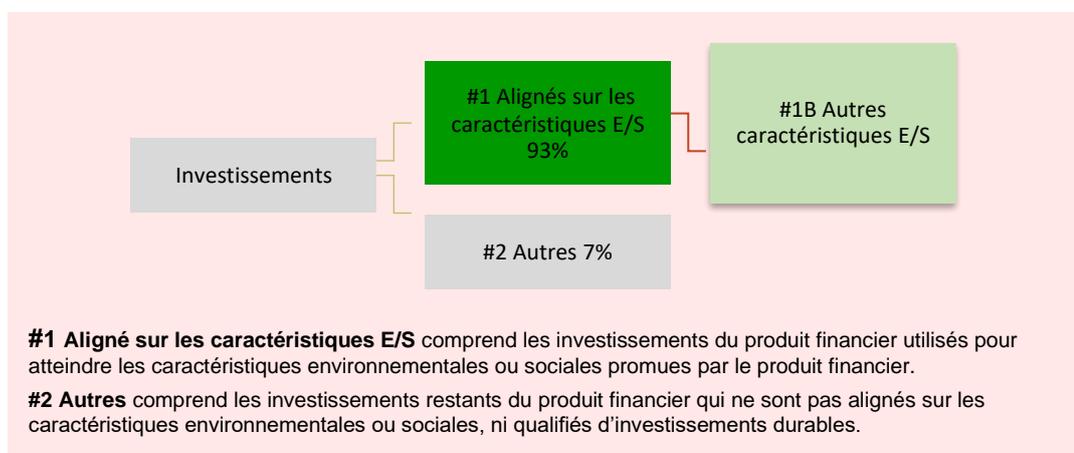


CNP ASSURANCES	Financial	2%	France
ELECTRICITE DE FRANCE SA	Utilities	2%	France
INTRUM AB	Financial	2%	Suède
ALD SA	Consumer, Non-cyclical	1%	France
VATTENFALL AB	Utilities	1%	Suède
BANCO DE SABADELL SA	Financial	1%	Espagne
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS FINANCE BV	Industrial	1%	Pays-Bas
ELIS SA	Consumer, Non-cyclical	1%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● Quelle a été la répartition de l'actif?





● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

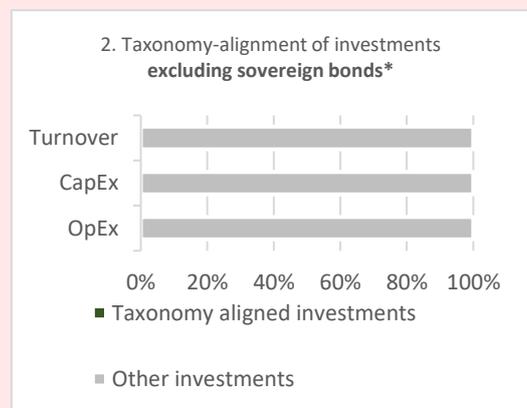
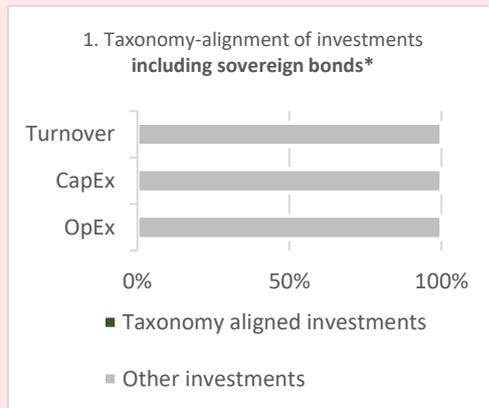
Secteurs	Répartition par secteur d'activité
Financial	38%
Consumer, Non-cyclical	16%
Consumer, Cyclical	13%
Utilities	9%
Industrial	9%
Government	6%
Communications	3%
Energy	2%
Technology	2%
Basic Materials	1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non applicable

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui ont été alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage de :

- **Turnover** reflète la « verdure » des entreprises détenues aujourd'hui.
- **Les dépenses d'investissement (CAPEX)** montrent les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, pertinents pour une économie verte.
- **Les dépenses d'exploitation** reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.

La répartition de l'actif décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible intensité de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la rubrique « #2 Autres » du fonds représentent au maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements concernent les cas suivants :

- Les liquidités et les produits dérivés qui se limitent à des situations bien identifiées afin de permettre au fonds de se couvrir ou de s'exposer aux risques de marché dans une limite totale de 10%. Par conséquent, l'utilisation de produits dérivés reste donc accessoire et n'entrave pas l'objectif de long terme du fonds ;
- Les valeurs ou les titres ne disposant pas d'un score ESG dans une limite de 10%.



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental énoncés dans le règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur l'année 2022, l'approche extra-financière du produit financier s'est articulée autour des points suivants:

1. Filtre ESG selon l'approche extra-financière
 - Exclusions normatives des :
 - Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo¹.
 - Sociétés non conformes au Global Compact.
 - Exclusions sectorielles des sociétés ayant des activités liées :
 - Aux armes controversées ;
 - Aux divertissements pour adultes ;
 - Aux jeux d'argent ;
 - Au tabac ;
 - Aux énergies non conventionnelles : Huile de schiste, Gaz de schiste, Sables bitumineux.
 - Au charbon thermique :
 - Extraction et production d'électricité ;
 - Entreprises ayant une capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW ;

¹ Obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

- Entreprises ayant une production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt ;
- Pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développement de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales) .
- Exclusions des émetteurs ayant fait l'objet de controverses graves.
- Exclusion minimum de 20% des émetteurs les moins bien notés par rapport à l'univers de départ.

Les seuils d'exclusion sont spécifiés dans la Politique Finance Durable de la société de gestion.

2. Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le pilotage de l'application des caractéristiques environnementales ou sociales est effectué :

- Par le gérant : Ex-ante par le gérant qui s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible.
- Par les analystes ISR :
 - Suivi des listes d'exclusion.
 - Ex-post via un outil propriétaire qui permet de vérifier le respect des règles de gestion ESG.
 - Par ailleurs, des mécanismes d'alertes en cas de changement de notation MSCI ESG sont également mis en œuvre.
- Par le contrôle des risques :
 - Suivi des critères d'exclusion.
 - Contrôle du taux de sélectivité ISR.
- Le contrôle interne couvre la démarche ISR mise en œuvre par l'équipe de gestion ainsi que le respect des process mis en œuvre en termes de contrôles permanents de 1^{er} niveau. En cas de non-conformité lors de ses contrôles, une notification écrite est réalisée par le RCCI à l'équipe de gestion pour une action corrective dans les plus brefs délais.

3. Votes aux assemblées générales

APICIL Asset Management entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant ses droits dans les sociétés qu'elle détient. Les votes sont exercés en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, APICIL Asset Management est conseillée dans l'analyse des résolutions par deux prestataires indépendants, ISS sur les OPC et PROXINVEST sur les mandats institutionnels et fonds dédiés. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes.